



Barème TTC d'honoraires des Ventes

Prix net vendeur	Honoraires
jusqu'à 50 000 €	8 %
De 51 000 € à 200 000 €	7 %
De 200 000 € à 350 000 €	6 %
De 350 000 € à 450 000 €	5 %
De 450 000 € à 600 000 €	4 %
601 000 € et plus	3.5 %

Barème TTC d'honoraires des Locations

Honoraires de Gestion et de Gestion Locative

Honoraires de gestion courante

Standard : **6,5%** (TTC) du loyer H.C. perçu, à la charge du propriétaire
Garantie de loyers impayés : **2.5%** (TTC) du loyer perçu

Prestations annexes

Frais de rédaction d'actes et d'état des lieux (hors location)

4 €/m² de surface habitable (rédaction bail) --- à la charge du propriétaire

3 €/m² de surface habitable (état des lieux) --- à la charge du propriétaire

4 €/m² de surface habitable (rédaction bail) --- à la charge du locataire

3 €/m² de surface habitable (état des lieux) --- à la charge du locataire

honoraires de location

(Suivant l'article 5 de la loi du 06/07/1989 et en application de la loi ALUR du 24/03/14)

Habitation :

- **10 €/m²** de surface habitable (visites, constitution dossier, rédaction bail)
--- à la charge du propriétaire.

- **3 €/m²** de surface habitable (*état des lieux*)
--- à la charge du propriétaire.
- **10 €/m²** de surface habitable (*visites, constitution dossier, rédaction bail*)
--- à la charge du locataire.
- **3 €/m²** de surface habitable (*état des lieux*)
--- à la charge du locataire.

Parking :

- **2 mois** TTC du montant du loyer mensuel HC (*moitié entre propriétaire et locataire*).